



SUR LES PAS DES HUGUENOTS

Un projet international

«*Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont*» est un itinéraire culturel européen international, reconnu par le Conseil de l'Europe. Partant du Poët-Laval (Drôme) ou de Torre Pellice et Saluces (Piémont), il permet d'atteindre à pied Bad Karlshafen (Hesse) et sera prolongé dans les deux directions. L'itinéraire correspond à la voie suivie par les huguenots et les vaudois. Il traverse le Moyen-Pays suisse de Genève à Schaffhouse.

Le but est d'expliquer à un large public les conditions de cet exode, d'en montrer les traces dans le paysage et la dimension européenne, et de faire apprécier le riche patrimoine que les huguenots et les vaudois ont laissé dans les pays d'accueil.

Le projet se veut également un appel en faveur du respect de la liberté de conscience et de croyance.

L'organisation responsable de la partie suisse de l'itinéraire est la fondation «*VIA – Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont*».

www.via-huguenots.ch

www.surlespashedshuguenots.eu

Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont dans le Seeland

2019

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



L'exode des huguenots et des vaudois du Piémont

Après la Réforme, la France est dévastée par les guerres de religion. Les huguenots (nom donné aux protestants français) sont nombreux à quitter la France à cette époque déjà. Certains gagnent la Suisse. En 1598, l'Édit de Nantes proclamé par le roi de France Henri IV accorde aux protestants la liberté de culte. Mais sous le règne de Louis XIV, son petit-fils, la situation des protestants s'aggrave à nouveau et beaucoup quittent le pays. Par l'Édit de Fontainebleau, Louis XIV décide finalement, en 1685, de révoquer l'Édit de Nantes. Les cultes et les écoles protestantes sont interdits, les temples détruits, les pasteurs expulsés du pays. Les protestants sont forcés de se convertir au catholicisme et n'ont pas le droit de quitter le royaume. Ils n'ont plus d'autre choix que la retraite au Désert, c'est-à-dire l'abjuration formelle de leur foi et la tenue de cultes dans des endroits éloignés des localités, ou alors l'exode. C'est ce qu'on appelle le Grand Refuge.

Ils sont environ 150'000 (d'autres estimations vont de 170'000 à 200'000) à quitter ainsi leur patrie en empruntant des voies discrètes, courant perpétuellement le risque d'une arrestation suivie de dures sanctions. En 1687, sous la pression de la France, le duc de Savoie chasse à son tour 3000 vaudois (calvinistes) du Piémont. Les persécutions ne prennent fin qu'avec l'Édit de tolérance proclamé par Louis XVI en 1787. La Révolution, en 1789, entraîne l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme, puis la Constitution de 1791 garantit la liberté de croyance.

Selon les estimations, environ 60'000 réfugiés traversent la Suisse en direction du Wurtemberg, de la Hesse, du Brandebourg, des Provinces-Unies (Pays-Bas), de l'Angleterre, voire plus loin encore, outre-mer. La Suisse est surtout un pays de transit. Les cantons réformés font certes preuve de solidarité envers leurs coreligionnaires persécutés, mais ils ne sont pas préparés à en accueillir un aussi grand nombre. Ils conviennent de la répartition des réfugiés : Berne devra en accueillir 32%, Zurich 23%, Bâle 14,5%, Schaffhouse 13%, Saint-Gall 7%, Appenzell Rhodes-Extérieures 3,5%, Bienne et Mulhouse chacune 2%. Des institutions sont spécialement créées, comme les Exulantenkammern ou les « bourses françaises ». Il faut nourrir les réfugiés et leur donner un abri : les communes et les particuliers sont invités à fournir leur part de l'effort, ou même obligés de le faire. La situation économique et politique – on se montre notamment soucieux de préserver la paix avec les cantons catholiques – ne permet pas l'établissement de colonies importantes. On estime cependant qu'environ vingt mille huguenots sont restés en Suisse.

| | |
|---------------------------------------|---|
| Berne (Confédération) |  |
| Soleure (Confédération) |  |
| Fribourg (Confédération) |  |
| Bailliage commun Berne/Fribourg |  |
| Bailliage commun Berne/Évêché de Bâle |  |
| Principauté de Neuchâtel |  |
| Évêché de Bâle |  |

La situation politique autour du lac de Biemme au XVII^e/XVIII^e siècle

Sur le territoire de la Suisse actuelle, les réfugiés huguenots doivent franchir plusieurs frontières. Il est vrai que depuis le Léman jusqu'à Brugg, la route principale reste sur le territoire de la République de Berne, qui comprend alors le Pays de Vaud et une grande partie de l'Argovie. En revanche, la voie navigable oblige à traverser des territoires de diverses souverainetés.

Dans les premiers temps, l'entrée dans les eaux territoriales de Soleure, canton catholique, est un endroit délicat pour les réfugiés français. C'est en effet à Soleure que réside l'ambassadeur de France, qui tente de retenir les réfugiés pour les faire renvoyer vers le royaume. Mais Berne, qui a d'étroites relations avec le canton voisin, parvient à convaincre Soleure de ne pas mettre d'entrave au passage des réfugiés.



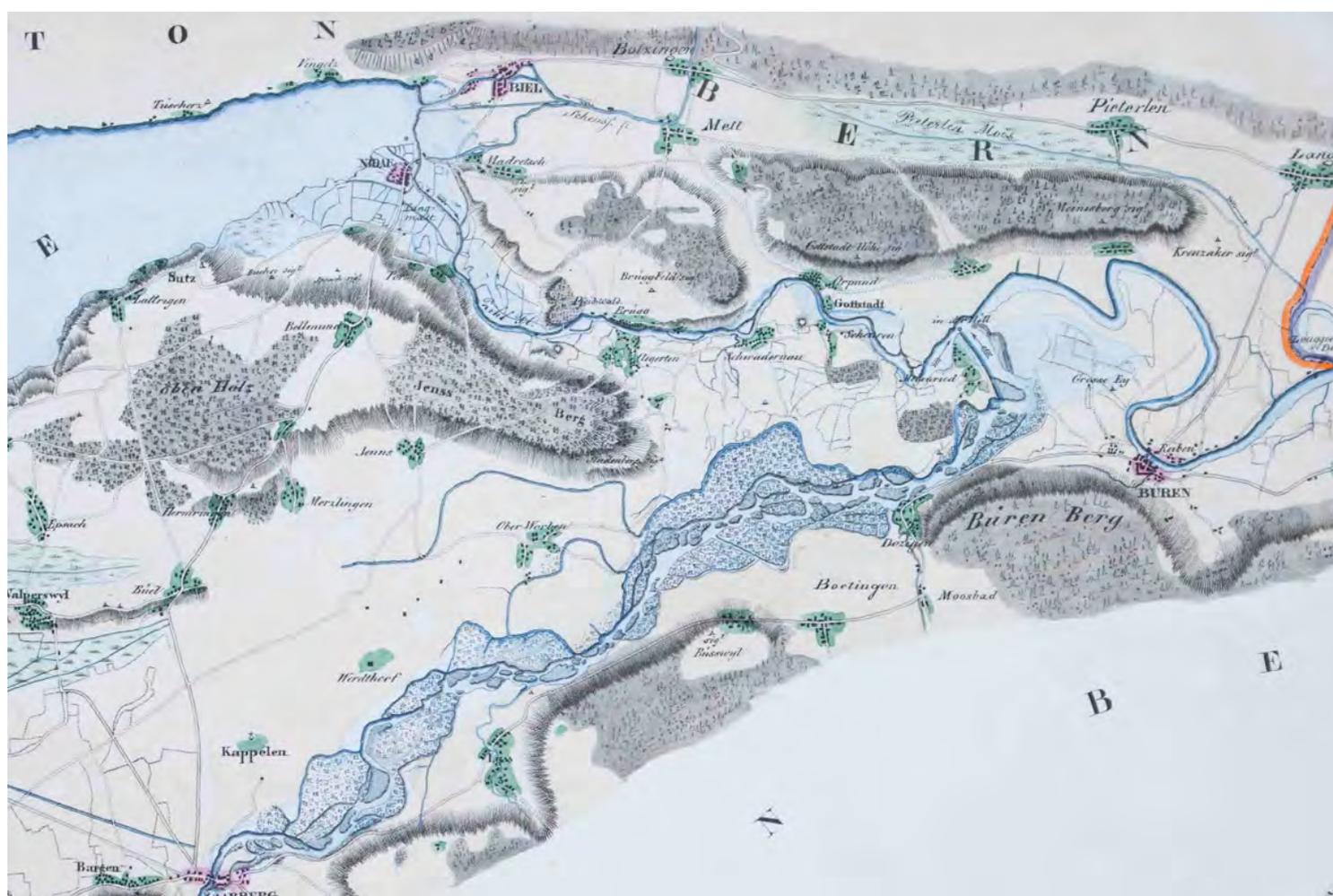
La transformation d'un paysage

Le paysage du bas Seeland est marqué non seulement par les lacs, mais aussi par deux cours d'eau, l'Aar et la Thielle. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'Aar ne se déversait pas dans le lac de Biemme, mais suivait entre Aarberg et Büren un cours sinueux (désigné aujourd'hui du nom d'Alte Aare). La Thielle, quittant le lac à Nidau, était le seul effluent des trois lacs. Elle rejoignait l'Aar à Meienried. Lors de crues, l'Aar inondait de grandes zones de la plaine. Il retenait ainsi le cours de la Thielle, parfois même jusqu'au lac.

L'ancien cours de l'Aar, remis à l'état naturel à Meienried et dans le méandre du Häfili, donne encore une idée de la physionomie du paysage de jadis.

La correction des eaux du Jura (1868-1891) fut une entreprise visant à éliminer les graves conséquences agricoles et sanitaires des fréquentes inondations. L'Aar, rivière au débit abondant qui charrie une grande quantité d'alluvions, a été détournée vers le lac de Biemme par le canal de Hagneck. Le creusement du canal Nidau-Büren a donné au lac un nouvel effluent, environ 2,50 m plus bas. La Thielle, enfin, a été déviée dans le canal Nidau-Büren à la hauteur de Port déjà. Le paysage de la région des Trois-Lacs et de la vallée de l'Aar jusqu'à Soleure en a été profondément transformé. L'île Saint-Pierre est devenue une presqu'île, de nouvelles terres ont été gagnées tout autour du lac et l'assèchement a fait du Grosses Moos le « potager de la Suisse ».

Le Seeland avant la correction des eaux du Jura



L'Aar, la Thielle et les zones inondables (en bleu), 1817. Archives de l'État de Berne, Atlanten 21.1

À pied ou en bateau

Avant la construction des premières chaussées revêtues au XVIII^e siècle, la plupart des routes sont en mauvais état. Autant que possible, on emprunte donc les voies navigables. Mais la batellerie sert avant tout au transport de marchandises ; des passagers sont admis s'il reste de la place. Les transports de personnes uniquement sont l'exception. Pour les réfugiés huguenots et vaudois, et en particulier pour les femmes, les enfants, les blessés et les personnes âgées, il faut en organiser.

Sur l'Aar, on utilise généralement des barques à large proue, large poupe et fond plat, sans quille. Au XVII^e siècle, les barques en usage entre Thoune et Berne ont une longueur totale de 13 bons mètres et une largeur au haut de la coque d'environ 3 mètres ; le fond a 6 à 8 mètres de longueur et 1,80 à 2 mètres de largeur. Selon le niveau d'eau, ces barques permettent de transporter une charge de 180 à 230 quintaux, soit 9 à 11,5 tonnes. Les barques qui naviguent entre Berne et Brugg ne sont sans doute guère plus grandes. Lors de transports de personnes, elles sont souvent surchargées.

Dans le sens du courant, deux mariniers, ou plus, guident le bateau à l'aviron, debout. Pour aller vers l'amont, on recourt généralement au halage. La vitesse, selon le courant, est de 5-17 km/h vers l'aval, et rarement plus de 2 km/h en direction de l'amont.

Le canal d'Entreroches, construit de 1638 à 1648 selon les plans d'un huguenot, Élie Gouret, et reliant Cossonay à Yverdon, paraît avoir été réservé au transport de marchandises et notamment du vin.

Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont dans le Seeland

Partant de Genève, la voie traverse la Suisse romande par deux itinéraires : le premier longe le pied du Jura et le second, l'itinéraire principal, passe par Lausanne, Moudon, Payerne et Morat pour continuer en direction de Berne. Le chemin n'est pas encore balisé partout, mais il est possible, sur le site www.via-huguenots.ch, de le télécharger par l'application SuisseMobile.

Deux voies traversent le Seeland :

- de La Neuveville à Bienne et Nidau, puis Büren an der Aare
- d'Aarberg à Lyss, puis Büren an der Aare.

Voyager comme les huguenots et les vaudois du Piémont

Il existe entre Yverdon et Soleure des liaisons par bateau, soit pour des étapes, soit pour l'ensemble du trajet.

De La Neuveville à Bienne et Nidau

La Neuveville : Pour les huguenots et les vaudois du Piémont persécutés en raison de leur foi, La Neuveville est une étape importante sur leur route vers le nord.

Panneaux d'information à côté de la porte de ville et dans le passage de la Tour Rouge.

«Temple du Lac» : Cette église construite en 1720 a servi au culte réformé jusqu'en 1988. Par sa forme simple, par sa disposition transversale et par l'absence de clocher, elle est typique de l'architecture religieuse d'inspiration huguenote du XVIII^e siècle. Le bâtiment abrite actuellement le Café-théâtre de la Tour de Rive.

Route du Château 17/17a – «Maison des Granges» :

Résidence des Gross, famille de huguenots originaires de Valdrôme dans le Dauphiné.

À pied :

À travers les vignes en direction de l'église de Gléresse, redescendre sur Douanne et poursuivre par le chemin des vignes jusqu'à Bienne et Nidau.

Par bateau :

En direction de l'île Saint-Pierre puis jusqu'à Bienne (possibilité de rejoindre le chemin pédestre menant à Büren an der Aare).

Île Saint-Pierre : Avant la correction des eaux du Jura (1868-1891), il y avait deux îles à l'emplacement de l'actuelle presqu'île. Sur la plus grande se trouvait jusqu'à la Réforme un couvent clunisien. L'endroit a été rendu célèbre par le séjour que Rousseau y fit du 12 septembre au 25 octobre 1765. « De toutes les habitations où j'ai demeuré (et j'en ai eu de charmantes), aucune ne m'a rendu si véritablement heureux et ne m'a laissé de si tendres regrets que l'Isle de St. Pierre au milieu du Lac de Bienne. » (Les rêveries du promeneur solitaire, 1782).



Église de Gléresse : Ancienne église de pèlerinage au milieu des vignes ; édifice actuel de 1521-1526, tour de l'église précédente, vers 1450/1482. Affectée au culte protestant depuis 1528.

Sur la façade sud, à droite de la porte, se trouve la stèle funéraire de Paul de Pourtalès (1735-1821), fils de Jérémie de Pourtalès (1701-1784), négociant et banquier huguenot de Lasalle (Languedoc). Jérémie de Pourtalès acquit le droit de bourgeoisie de Neuchâtel en 1729, comme l'avait fait précédemment, en 1691, son beau-père Jacques de Luze, huguenot lui aussi, originaire de Chalais en Saintonge. De Luze contribua à l'essor de l'indienne-rie neuchâteloise et associa son beau-fils Jérémie à son commerce de tissus peints.

À pied :

De l'église de Gléresse à Douanne par le « Chemin des pèlerins » (mentionné pour la première fois en 1389).

Douanne : Village vigneron typique.

À pied :

Devant l'église à gauche, le chemin ramène au sentier des vignes ; suivre celui-ci en direction de Bienne jusqu'à « Bienne, faubourg du Lac ». À partir de là, suivre le rivage jusqu'à Nidau. Ou passer d'abord par la vieille ville de Bienne.

Bienne : Bienne faisait partie comme La Neuveville de la principauté épiscopale de Bâle, mais à partir de la fin du XV^e siècle, elle eut le statut de pays allié de la Confédération. En tant que ville réformée, elle dut contribuer à raison de 2% aux coûts de l'aide aux réfugiés. Plusieurs huguenots et vaudois du Piémont séjournèrent plus ou moins longtemps à Bienne. La ville, organisée selon le système corporatif, ne manifesta cependant aucun intérêt à l'accueil durable de coreligionnaires huguenots et encore moins à la création, par eux, d'établissements industriels.

Vieille ville bien conservée. Au Bourg, fontaine de la Justice, par Jean Boyer (1678-1748). Stucateur originaire de Montpellier, Boyer est mentionné comme réfugié à Berne en 1696/1697 ; il se rendit ensuite à Bienne, où il se maria en 1703 et acquit le droit de bourgeoisie en 1707. En 1711, il réalisa le médaillon du plafond de l'église réformée allemande de Morat ; on lui attribue également les stucs de la cheminée de la maison Von Ernst à Montilier (près de Morat).

Nidau : Bourg médiéval et résidence comtale, avec un imposant château. Siège d'un bailliage bernois de 1388 à 1798, puis d'une préfecture.

Nidau, à l'embouchure de la Thielle, était un important site de transbordement pour le trafic de marchandises et de personnes.

Panneau d'information sur le chemin qui suit le rivage, près du château.



De Nidau à Büren an der Aare

À pied :

Longer la Thielle et le canal de Nidau à Büren jusqu'à Meienried. De là, poursuivre en direction de Büren an der Aare. Au pont de Safnern, traverser pour passer sur la rive droite.

Par bateau :

À partir de Biemme, suivre le canal jusqu'à Büren, ou l'Aar jusqu'à Soleure.

Gottstatt : Ancien couvent de Prémontrés, supprimé à la Réforme. Les bâtiments conventuels abritèrent le siège d'un petit bailliage de 1528 à 1798. Une grande partie est conservée, avec le cloître, la salle capitulaire et l'église (actuellement paroissiale réformée). Les bâtiments abritent des logements et des locaux paroissiaux.

Détour par le Häftli :

Sur la rive gauche du canal, l'ancien méandre de l'Aar forme maintenant une réserve naturelle à eau dormante. Sur la langue de terre formée par la confluence de la Thielle et de l'Aar s'élève une tour pour l'observation des oiseaux.

Pendant la Seconde Guerre mondiale avait été installé au Häftli un camp d'internement pour militaires étrangers (des troupes polonaises rattachées à un corps d'armée français), puis dès 1942 un camp pour réfugiés civils. Un monument commémoratif rappelle cette histoire.



Meienried: À la confluence de la Thielle et de l'Aar, les deux hameaux d'Unterfahr (à l'ouest, sur la Thielle) et d'Oberfahr (à l'est, sur l'Aar) étaient des points de franchissement par bac. Avant la correction des eaux du Jura, Meienried était exposé aux crues causées par les eaux capricieuses des deux rivières. Les anciens cours d'eau sont encore bien visibles dans le paysage.

Panneau d'information près de l'ancienne auberge «zur Galeeren».

Büren an der Aare: Bourg médiéval avec château, ancienne résidence baillivale. Jusqu'au XIX^e siècle, le pont de bois, construit en 1275, était le seul point de franchissement entre Aarberg et Soleure. Il reliait Büren, en territoire bernois, à Reiben, qui relevait de la principauté épiscopale de Bâle. Le pont actuel a été reconstruit après un incendie en 1991.

La chapelle d'Oberbüren, mentionnée pour la première fois en 1302, devint très célèbre au XV^e siècle au titre de « sanctuaire à répit » : on y enterrait des nouveau-nés morts avant d'avoir pu être baptisés, prétendument ramenés brièvement à la vie, le temps de recevoir le sacrement du baptême et une sépulture chrétienne. Ce sanctuaire fut rasé après la Réforme. Il a fait l'objet de recherches archéologiques. Monument en forme de plume stylisée.

Panneau d'information sur le parapet du pont vers l'escalier montant au bourg.



D'Aarberg à Lyss

Ce tronçon a pour thème central le naufrage qui, le 5 septembre 1687, coûta la vie à 111 réfugiés huguenots. Un plan, près de la gare d'Aarberg, permet une orientation générale. C'est là aussi que commence l'itinéraire balisé. On peut voir sur ce chemin :

Cinq panneaux d'information expliquant le contexte du naufrage de 1687 : à Aarberg sur le mur de l'église et sur la rive de l'ancien cours de l'Aar, à Kappelen près du parking de la piste de karting, à Lyss vers la halle de sport et près de l'hôtel « Weisses Kreuz ».

Une œuvre de l'artiste biennois Gianni Vasari, réalisée avec la collaboration de demandeurs d'asile, à proximité du lieu du naufrage (près de la halle de sport de Lyss).



Un monument à la mémoire des victimes du naufrage

à l'emplacement du cimetière de l'ancienne église de Lyss. La roche provient de Vesc (Drôme), région d'origine de la plupart des victimes.

Aarberg : Bourg médiéval. La grande place témoigne de l'importance d'Aarberg comme nœud au croisement de voies routières et fluviales. Le pont de bois comprend encore beaucoup de parties datant de sa reconstruction en 1567-1568. L'église, affectée au culte réformé depuis 1528 et transformée en 1575, a succédé à la chapelle du château médiéval. À Aarberg se trouve la seule raffinerie de sucre de Suisse avec celle de Frauenfeld (Thurgovie). Elle lui a valu le surnom de « petite ville sucrière ». Ce bourg pittoresque n'est pas seulement attrayant pour les touristes : il offre aussi un cadre idéal pour des marchés et des activités culturelles.

Lyss : Au croisement de plusieurs voies de communication, Lyss est un centre économique régional établi sur un site habité depuis le Néolithique (première mention écrite en 1009). Avant la Réforme, le village avait deux églises paroissiales dont les origines remontent au haut Moyen Âge. L'église « du haut » fut abandonnée lors de l'introduction du culte réformé. Celle « du bas » existe encore. C'est dans son cimetière que furent inhumés au moins quinze des réfugiés huguenots victimes du naufrage de 1687. Un monument commémoratif a été inauguré le 16 septembre 2017, à l'occasion de l'ouverture du tronçon Aarberg-Lyss.

Jusqu'à la correction des eaux du Jura, Lyss n'était pas seulement menacé par les crues de l'Aar. Le Lyssbach, qui coule à travers la localité, pouvait aussi déborder et causer d'importants dégâts. La dernière crue eut lieu en 2007. Un canal souterrain de décharge construit en 2012 et d'autres mesures encore ont fait la preuve de leur efficacité.

De Lyss à Büren an der Aare

À pied:

Depuis l'ancienne église de Lyss, le balisage ramène vers le monument près des installations sportives. Ensuite, le chemin traverse un quartier d'habitation (Oberer Aareweg) et rejoint la route principale (Bielstrasse). Au rond-point, continuer en direction de la semi-autoroute menant à Biene. Après le pont sur l'ancien cours de l'Aar, prendre à droite et suivre le chemin pédestre en direction de Büren.

Hornuss: *Juste après la route principale, le chemin pédestre borde un pré allongé et étroit à l'extrémité duquel est posé un rail de fer. Il s'agit d'un terrain de hornuss. Sorte de « golf paysan », ce jeu, très populaire dans le canton de Berne surtout, est déjà connu vers 1600.*

À pied:

Le chemin longe l'ancien cours de l'Aar. Vers le parc de loisirs « Seeteufel », traverser la rivière et rester encore sur la rive gauche à Dotzigen. Faire ensuite un détour (1,5 km) par le site idyllique de Meienried, et de là rejoindre Büren.

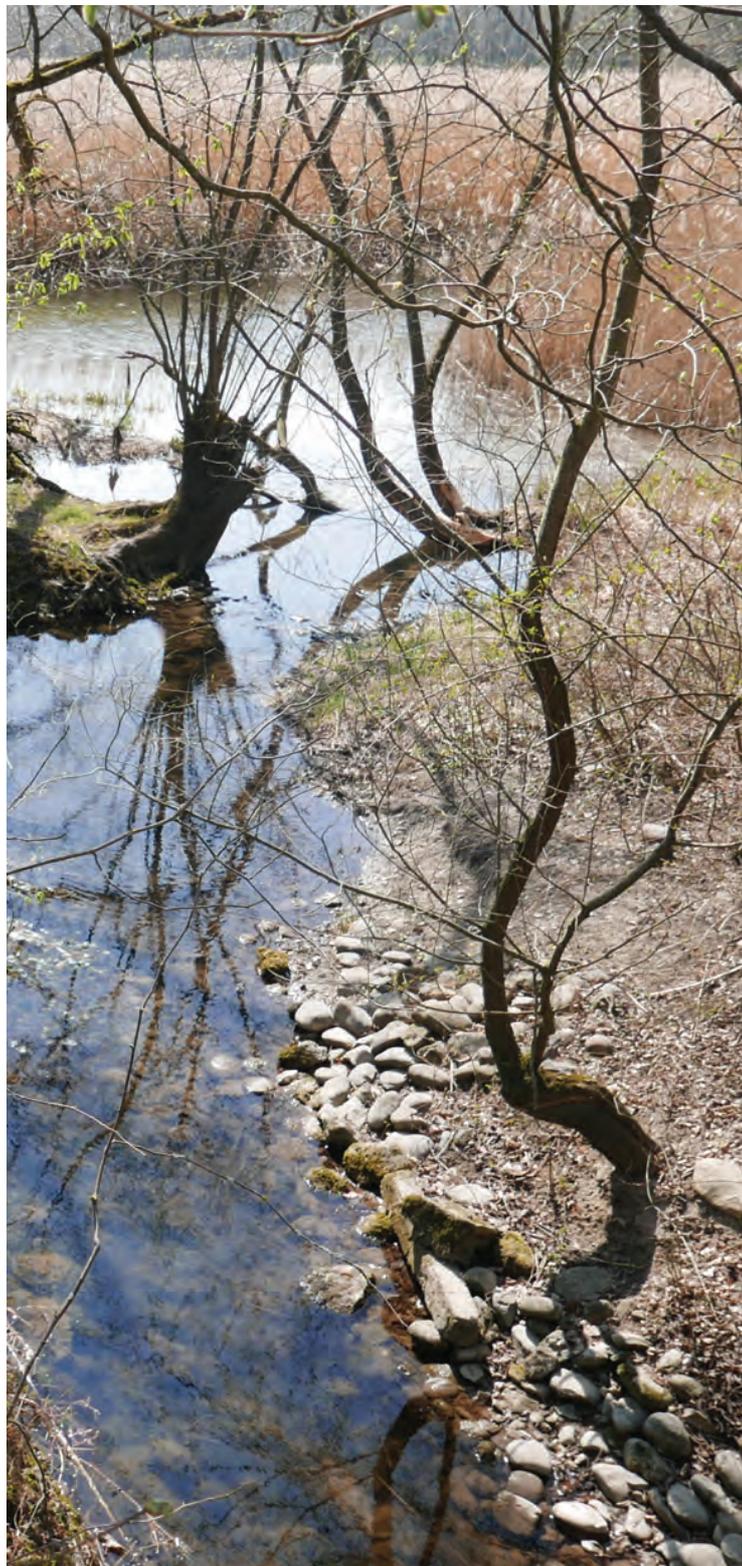
Sur Meienried et Büren an der Aare, voir les descriptions ci-dessus.

Un projet de la Fondation « VIA – Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont »

Florian Hitz, lic. phil. ethnologue
Margrit Wick-Werder, Dr. phil. historienne

Conception graphique Suzanne Potterat
Impression Hertig + Co. SA

Office fédéral de topographie swisstopo





SUR LES PAS DES HUGUENOTS

Informations:

biel-seeland.ch

laneuveville.ch

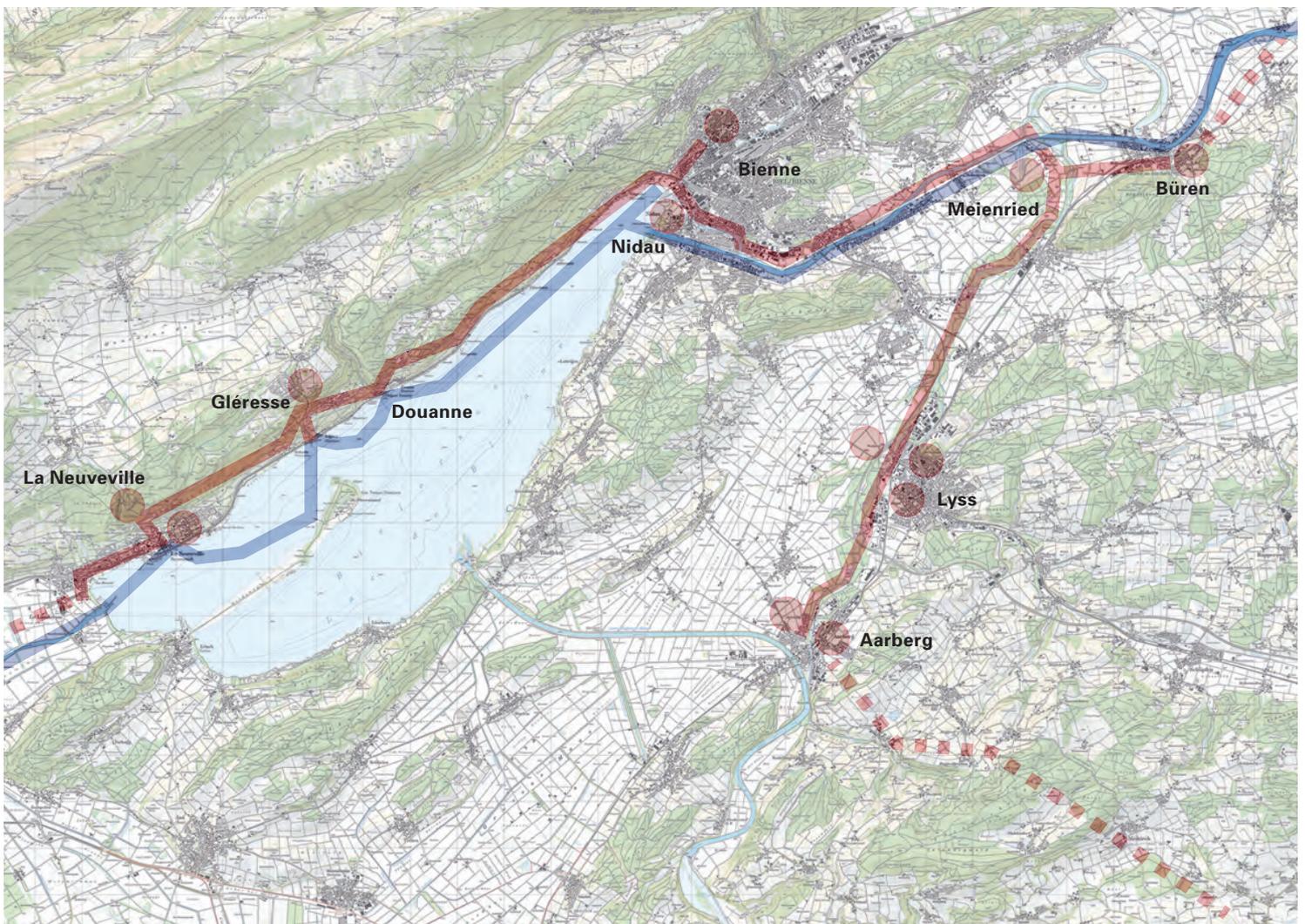
bielersee-tourismus.ch

aarberg-tourismus.ch

tourismuslyss.ch

bueren.ch

lacdebienne.ch



SWISSLOS

Fonds de loterie
Canton de Berne



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Bezirk Seeland

aAarberg



Gemeinde Lyss

büren an der aare
einwohnergemeinde

büren an der aare
authentisch & lebendig